

BEAUMONT Jean-Marie	BERTHEREAU Marc	BONNAUD Delphine
BREVET Christelle	BROUARD Vincent	CATHALOT Mélanie
CHEVALIER DU FAU Vanessa	CHOLET Shirley	DAVID Vincent
DENECHÉAU Vincent	DEROMMELAERE Françoise	ECHELARD David
GILLET Thomas	GROSSET Corinne	HUMEAU Marie
LAMOUR Dominique	MATHE Franck	MOSSLER Violaine
PERDREAU Christine	TOUZET Virginie	VERNOUX Virginie
VOISINE Henri	YOU Didier	

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique,

**Le Lundi 31 Août 2020 à 20h30 en Mairie**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 Juin 2020
- 2) 7.1 Décisions budgétaires : Clôture budget annexe ZAC de la Grande Rangée
- 3) 8.3 Déclassement de parcelles communales dans le domaine public
- 4) 5.3 Commissions communales : définition et mise en place
- 5) 5.3 Comités consultatifs : définition et mise en place
- 6) 3.5 Mise à disposition de terrains au Syndicat Intercommunal d'énergies ZAC de Gagné
- 7) 2.1 Référentiel ZAC de Gagné
- 8) 2.1 ZAC de Gagné : Cahier des charges de cession de terrains
- 9) 3.2 Aliénation Chemin Couraud
- 10) 5.2 Règlement intérieur conseil municipal
- 11) 7.5 Subventions aux associations exceptionnelles, crise COVID-19
- 12) 3.2 Carrefour des 5 routes**
- 13) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 14) Informations diverses

La Maire,

Corinne GROSSET



**Eléments envoyés :**

Point 7, référentiel ZAC de Gagné par email le 21/08/20

Point 8, cahier des charges de cession de terrain par email le 21/08/20

Point 10, règlement intérieur par email le 21/08/20

Convocation : 21/08/2020

Affichage : 25/08/2020

## Séance du Lundi 31 Août 2020

### Compte rendu

L'an deux mille vingt, le lundi 31 août à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

#### Etaients présents :

BEAUMONT Jean-Marie, BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BREVET Christelle, CHEVALIER DU FAU Vanessa, CHOLET Shirley, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, DAVID Vincent, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, ECHELARD David, LAMOUR Dominique, MATHE Franck, HUMEAU Marie, PERDREAU Christine, MOSSLER Violaine, VOISINE Henri, YOU Didier, VERNOUX Virginie

**Absents ayant donné procuration :** BROUARD Vincent donne pouvoir à DEROMMELAERE Françoise  
CATHALOT Mélanie donne pouvoir BERTHEREAU Marc  
TOUZET Virginie donne pouvoir PERDREAU Christine  
VERNOUX Virginie donne pouvoir Violaine MOSSLER (à partir de 21h02)

**Absent :** VERNOUX Virginie (jusqu'à 21h02)

**Secrétaire de séance :** DENECHÉAU Vincent

---

#### 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 Juin 2020

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

---

#### 2) 7.1 Décisions budgétaires : Clôture budget annexe ZAC de la Grande Rangée

Monsieur David Echelard, adjoint aux Finances, expose :

Le budget annexe ZAC de la Grande Rangée n'a plus raison d'exister car le projet a été complètement réalisé et finalisé en 2018 et depuis, aucune transaction, ni opération n'a eu lieu.  
A défaut, les écritures comptables pourront être comptabilisées dans le budget principal de la commune.  
Le budget annexe ZAC de la Grande Rangée doit donc être clôturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** la clôture du budget annexe ZAC de la Grande Rangée au 31 décembre 2020,

**Informe** que le compte administratif sera voté après le 31 décembre 2020 au vu du compte de gestion 2020,

**Reprend** dans le budget principal au 1er Janvier 2021 l'actif, le passif et les résultats du budget annexe constatés au 31 décembre 2020,

**Intègre** l'inventaire du budget annexe dans le budget communal,

**Confirme** que la Direction Générale des Finances Publiques sera avisée de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,

**Autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce transfert et à la clôture de ce budget.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

---

### 3) 8.3 Voirie : Intégration de parcelles communales dans le domaine public

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'Aménagement du Territoire, expose :

Pour la réalisation de différentes opérations d'aménagement de voirie, la commune a acquis des emprises foncières qui bien qu'affectée à l'usage du public sont restées dans le domaine privé de la commune, je vous propose de régulariser cette situation et de classer dans le domaine public communal les parcelles communales suivantes (voir plan ci-joint) :

A 924 – A 923 - A 1021 – A 1019 – AC 348 – A 1017 ; B 1554 – B 1560 – B 1556

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** de classer dans le domaine public l'ensemble des parcelles citées ci-dessus.

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

#### 4) 5.3 Commissions communales : définition et mise en place

Madame la Maire expose :

Le conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2020 a décidé de créer 7 commissions communales, délibération D2020/55. Les conseillers municipaux de chaque commission ont été désignés lors de cette séance. Il a été convenu que 4 groupes pourraient être ouverts aux Lambertois, de ce fait cela donnera lieu à la création de 4 comités consultatifs, en plus des 7 commissions municipales. Pour information en référence à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Les commissions municipales sont au nombre de 7 et les membres sont ceux désignés ci-dessous :

<b>Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse</b>	<b>Affaires sociales, petite enfance et aînés.</b>	<b>Bâtiments, travaux, voirie et Espaces Verts</b>	
<b>Delphine BONNAUD</b>	<b>Françoise DEROMMELAERE</b>	<b>Didier YOU</b>	
Thomas GILLET	Christelle BREVET	Dominique LAMOUR	
Shirley CHOLET	Virginie VERNOUX	David ECHELARD	
Mélanie CATHALOT	Christine PERDREAU	Vincent DENECHÉAU	
David ECHELARD	Marie HUMEAU	Vincent DAVID	
Vanessa CHEVALIER DU FAU	Vincent BROUARD	Franck MATHE	
Marc BERTHEREAU	Virginie TOUZET	Marc BERTHEREAU	
	Vanessa CHEVALIER DU FAU	Henri VOISINE	
		Delphine BONNAUD	
<b>Finances</b>	<b>Communication</b>	<b>Aménagement du territoire, Environnement</b>	<b>Vie associative, culturelle et sportive</b>
<b>David ECHELARD</b>	<b>Jean-Marie BEAUMONT</b>	<b>Henri VOISINE</b>	<b>Christine PERDREAU</b>
Dominique LAMOUR	Marc BERTHEREAU	Marc BERTHEREAU	Jean-Marie BEAUMONT
Jean-Marie BEAUMONT	Violaine MOSSLER	Jean-Marie BEAUMONT	Marie HUMEAU
Vincent DAVID	Vincent DENECHÉAU	David ECHELARD	Shirley CHOLET
Delphine BONNAUD	Marie HUMEAU	Dominique LAMOUR	Virginie VERNOUX
Henri VOISINE	Vanessa CHEVALIER DU FAU	Delphine BONNAUD	Violaine MOSSLER
Christine PERDREAU		Didier YOU	Mélanie CATHALOT
Didier YOU		Violaine MOSSLER	Christelle BREVET
Françoise DEROMMELAERE		Vincent DENECHÉAU	
		Vincent BROUARD	
		Vincent DAVID	
		Thomas GILLET	
		Françoise DEROMMELAERE	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte et confirme** la création des 7 commissions municipales permanentes dont les membres sont désignés ci-dessus.

**Accepte** la création de 4 comités consultatifs : Cadre de vie – Animation et Intergénération – Finances – Communication.

**Autorise** l'appel à candidature pour les 4 comités consultatifs auprès des Lambertois.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

## 5) 5.3 Comités consultatifs : définition et mise en place

Madame la Maire expose :

Le conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2020 a décidé de créer 7 commissions communales permanentes et nous venons de créer 4 comités consultatifs, ouverts aux Lambertois.

En référence à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs, dans lesquels peuvent siéger des personnes n'appartenant pas au conseil municipal.

Les 4 comités consultatifs créés sont : Cadre de vie– Animation et Intergénération – Finances – Communication.

Un appel à candidature a été publié dans le bulletin municipal du mois de juillet.

En référence à la délibération D2020/55 de la séance du conseil municipal du 4 Juin 2020, les candidatures sont proposées lors de la séance du conseil municipal du 31 août pour inscription définitive.

Le comité consultatif Finances, la Maire serait présidente de droit et David Echelard assurera la vice-présidence ainsi que son animation. Ce comité sera composé de 9 membres désignés par le conseil municipal et un maximum de 5 membres choisis par appel à candidature.

Le comité consultatif Communication, la Maire serait présidente de droit et Jean-Marie Beaumont assurera la vice-présidence ainsi que son animation. Ce comité sera composé de 6 membres désignés par le conseil municipal et un maximum de 5 membres choisis par appel à candidature.

Le comité consultatif Cadre de vie, la Maire serait présidente de droit et Henri Voisine assurera la vice-présidence ainsi que son animation. Ce comité sera composé de 13 membres désignés par le conseil municipal et un maximum de 5 membres choisis par appel à candidature.

Pour le comité consultatif Animation et Intergénération, nous n'avons pas reçu de candidature de Lambertois. Donc celle-ci est uniquement composée de 8 conseillers municipaux. Nous souhaitons lancer un nouvel appel à candidature aux Lambertois et souhaitons maintenir ce groupe de travail en comité consultatif. Le comité consultatif Animation et Intergénération sera présidé par Madame la Maire, de droit et Christine Perdreau en assurera la vice-présidence ainsi que son animation. Ce comité sera composé de 8 membres désignés par le conseil municipal et un maximum de 5 membres choisis par appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de constituer 4 comités consultatifs : Cadre de vie– Animation et Intergénération – Finances – Communication

**Accepte** les listes des membres des 4 comités consultatifs ci-dessus.

**Autorise** la prolongation de l'appel à candidature pour le comité consultatif Animation auprès de la population de Saint Lambert la Potherie.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 6) 3.5 Mise à disposition de terrains au Syndicat Intercommunal d'énergies ZAC de Gagné

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'Aménagement du Territoire, expose :

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire a projeté de construire 2 postes de transformation nécessaires à la réalisation des travaux d'extension des réseaux du secteur d'habitations de la ZAC de Gagné. Le SIEML sollicite la mise à disposition des terrains nécessaires à cette opération, lesquels seront à prélever dans les parcelles référencées :

Section B – AC, n° 1543 – 371 située dans le lotissement de la ZAC de Gagné, d'une superficie approximative de 24m<sup>2</sup> pour la construction du nouveau poste de transformation n°37 Fresnes.

Section AC, n° 47, située dans le lotissement de la ZAC de Gagné, d'une superficie approximative de 24m<sup>2</sup> pour la construction du nouveau poste de transformation n°47 Bouleau.

Pour ce faire, deux conventions dûment circonstanciées seront établies par le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire dont un exemplaire sera conservé par la Commune de Saint Lambert la Potherie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de mettre à disposition du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire, les terrains ci-dessus précisés pour la construction des nouveaux postes de transformation.

**Autorise** ledit Syndicat à construire dès maintenant les poste en question.

**Autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition et toutes les pièces afférentes.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 7) 2.1 - Documents d'urbanisme ZAC de Gagné : prescriptions complémentaires du référentiel d'aménagement

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'Aménagement du Territoire, expose :

Le programme d'aménagement de la ZAC de Gagné d'une superficie de 12,17 ha située à l'ouest de la commune, en continuité du bourg, porte aujourd'hui sur 198 logements dont 100 lots libres, 35 accession sociale, 62 locatifs sociaux et 1 MAM.

Lors de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2020, tous les documents permettant la commercialisation de la ZAC de Gagné ont été approuvés. Parmi ces documents, un référentiel des aménagements et des constructions, couplé à un cahier des charges des clauses architecturales et paysagères a été présenté et validé, délibération D2020/3.

Ce référentiel permet aux futurs acquéreurs de comprendre dans quel esprit a été imaginé et défini le projet de la ZAC, et notamment sur son volet environnemental. Il y est également prescrit les attentes en matière de constructions, d'usages des espaces qu'ils soient publics ou privés, etc.

Le plan des prescriptions permet quant à lui de visualiser plus globalement à l'échelle de la ZAC à la fois l'implantation des constructions, des clôtures, mais également l'organisation du bâti sur les parcelles et du stationnement privatif.

Le cahier des charges de cession de terrain vient compléter les documents cités ci-dessous. Notamment, il complète des dispositions liées à l'usage privatif des parcelles mais également à celui des espaces communs (au moment du démarrage des travaux et par la suite pour leur entretien).

Suite au constat fait par les futurs acquéreurs et constructeurs sur les parcelles 35 à 45, et compte tenu de la configuration de ces parcelles, il apparaît la nécessité de fixer des règles complémentaires.

Je vous propose d'approuver ces nouvelles prescriptions, qui ont été travaillées avec le cabinet Urban'ism et ajoutées au référentiel d'aménagement et au cahier des clauses architecturales et paysagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Approuve** les nouvelles prescriptions pour le référentiel des aménagements et des constructions.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 8) 2.1 - Documents d'urbanisme ZAC de Gagné : cahier des charges de cessions de terrain

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'Aménagement du Territoire, expose :

Par délibération du 27 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé le cahier des charges de cession de terrain de la ZAC de Gagné.

Aujourd'hui, suite à l'examen des premiers projets soumis à l'avis de l'architecte conseil de l'opération, il apparaît nécessaire d'introduire une disposition pour éviter que certains acquéreurs procèdent à une surélévation du niveau naturel du terrain.

C'est l'objet de l'article 28 tel qu'il figure dans le nouveau projet de cahier des charges ci-joint. Les anciens articles 28 à 32 sont renumérotés en conséquence. L'article 28 nouveau est ainsi rédigé :

« Afin de maintenir le niveau naturel du terrain sur la partie non constructible (zone blanche du plan des prescriptions), aucun remblai ne pourra venir en rehaussement sur cette zone, en dehors, le cas échéant d'un talutage pour assurer le raccordement de la construction (ou de la terrasse) avec ce niveau naturel. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Approuve** les nouvelles dispositions de l'article 28 du cahier des charges des prescriptions architecturales et paysagères.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 9) 3.2 Aliénation Chemin Couraud

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'Aménagement du Territoire, expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Gagné, les lignes aériennes vont être déposées et un enfouissement est envisagé. Afin d'amener l'ensemble des réseaux au plus près de la propriété de Monsieur et Madame Couraud, la commune souhaite acheter à l'euro symbolique, une partie de leur terrain privé afin de le transférer dans le domaine public et c'est donc l'objet de cette délibération.

Un document d'arpentage a été réalisé et la commune souhaite acquérir la parcelle section B n° 1615 de 398m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** la proposition de l'adjoint à l'Aménagement du Territoire.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment l'acte de cession à intervenir.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 10) 5.2 Règlement intérieur conseil municipal

Madame la Maire expose :

L'article L 2121-8 prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil municipal.

Je vous propose donc d'approuver le règlement intérieur du nouveau conseil municipal de Saint Lambert la Potherie. Celui-ci complète et précise les dispositions du code général des collectivités territoriales afin de permettre le fonctionnement démocratique des institutions municipales et d'améliorer la démocratie locale. Il ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Adopte** le règlement intérieur joint en annexe.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 11)7.5 Subventions exceptionnelles aux associations, crise COVID-19

Madame Christine Perdreau, adjointe à la Vie associative, culturelle et sportive, expose :

En raison de la crise du COVID-19, de nombreuses associations ont dû cesser leurs activités ou reporter des projets. La commune de Saint Lambert la Potherie souhaite soutenir certaines associations, notamment celles mises en difficulté par les conséquences de l'épidémie de COVID-19 et portant des missions d'intérêt général pour la population lambertoise et notamment celles dont l'activité est orientée spécifiquement vers le public des enfants.

Ces aides exceptionnelles doivent servir à pérenniser les structures associatives fragilisées et à préserver les emplois.

Ces subventions s'adressent aux associations suivantes :

- Tennis Club St Lambert
- Football CJLM
- Lamboisières Martin Basket
- Foyer d'animation

Je vous propose d'approuver les montants de cette subvention exceptionnelle, tenant compte du nombre d'adhérents lambertois indiqués dans le tableau suivant :

Football FCJLM	500 €
Lamboisières martin basket (LMB)	1 000 €
Tennis club St Lambert	800€
Foyer animation	1 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Adopte** la proposition de l'adjointe à la Vie associative, culturelle et sportive.

**Accepte** de procéder au paiement de la subvention exceptionnelle pour les 4 associations citées ci-dessus, à hauteur des montants proposés dans le tableau ci-dessus.

**Autorise** la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 12)3.2 Carrefour des 5 routes

Madame la Maire expose :

Dans le cadre du projet du giratoire des 5 routes, la commune a déclassé partiellement la voie communale reliant le carrefour des 5 routes à la Meignanne, en novembre 2018, délibération D2018/108, afin de pouvoir céder à M. RETIF Claude et Madame RETIF Nicole l'immeuble secteur ZC N°DP3 de 77m<sup>2</sup> dans le cadre des travaux de la RD 56 Beaucozéz Giratoire des 5 routes.

Compte-tenu :

- de la promesse d'échange multilatéral du Département de Maine et Loire, Dossier 00174, Propriété 00002 concernant la RD 56 Beaucozéz Giratoire des 5 routes
- du fait que la commune de Saint Lambert la Potherie ne reçoit pas de bien des Consorts Rétif en échange de la parcelle secteur ZC N°DP3 de 77m<sup>2</sup>

Je vous propose de vendre la parcelle ZC N°DP3 de 77m<sup>2</sup>aux Consorts Rétif, à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** de vendre la parcelle ZC N°DP3 de 77m<sup>2</sup>aux Consorts Rétif, à l'euro symbolique.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------



### 13) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A-2020-49	Alignement	Arrêté alignement	Rue Renoir	15/07/2020	CHAUVEAU ET ASSOCIES
-----------	------------	-------------------	------------	------------	-------------------------

### 14) Informations diverses

- Report de la rencontre : Accueil des nouveaux habitants le 28 Août 2020
- 7 Juillet 2020, repas agents communaux et-élus
- Forum des associations le 29 aout 2020, 10h à 12h30, salle communale, accès limité à 100 personnes, port du masque obligatoire pour tous
- Repas des Aînés le Dimanche 11 Octobre 2020 annulé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12

\*\*\*\*\*

Prochains conseils publics : Lundi 28 Septembre 2020 à 20h30

Le secrétaire de séance,



DENECHAU Vincent

La Maire,

Corinne GROSSET



Les conseillers municipaux :

BEAUMONT Jean-Marie		BERTHEREAU Marc		BONNAUD Delphine	
BREVET Christelle		BROUARD Vincent		CATHALOT Mélanie	
CHEVALIER DU FAU Vanessa		CHOLET Shirley		DAVID Vincent	
DENECHAU Vincent		DEROMMELAERE Françoise		ECHELARD David	
GILLET Thomas		GROSSET Corinne		HUMEAU Marie	
LAMOUR Dominique		MATHE Franck		MOSSLER Violaine	
PERDREAU Christine		TOUZET Virginie		VERNOUX Virginie	
VOISINE Henri		YOU Didier			